



HAL
open science

Analyse des circuits de pâturage des grands troupeaux laitiers en AOP Comté

Sylvie Mugnier, Benoit Dedieu, P.E. Belot, J.M. Brayer, Sylvie Granger,
Stéphane Ingrand, L. Lamy, Claire Gaillard

► **To cite this version:**

Sylvie Mugnier, Benoit Dedieu, P.E. Belot, J.M. Brayer, Sylvie Granger, et al.. Analyse des circuits de pâturage des grands troupeaux laitiers en AOP Comté. 18. Rencontres autour des Recherches sur les Ruminants, Dec 2011, Paris, France. hal-01191091

HAL Id: hal-01191091

<https://hal.science/hal-01191091v1>

Submitted on 1 Sep 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Analyse des circuits de pâturage des grands troupeaux laitiers en AOP Comté

Analyse of grazing route in large dairy herd in PDO Comté cheese

MUGNIER S. (1), DEDIEU B. (2), BELOT P-E. (3), BRAYER J-M. (1), GRANGER S. (1), INGRAND S. (2), LAMY L. (1), GAILLARD C. (1)

(1) AgroSup Dijon, BP 87999, 21079 Dijon Cedex

(2) INRA, UMR Métafort, Equipe SELECT, F-63122 Saint-Genès-Champanelle

(3) Jura Conseil Elevage, 455, rue du Colonel de Casteljau, BP 59, F-39002 Lons le Saunier Cedex

INTRODUCTION

Le cahier des charges de la production de lait à Comté interdit l'utilisation d'aliments fermentés, limite l'apport de concentrés dans la ration à 1800 kg/VL/an et exige une contribution du pâturage pour au moins 50 % de la ration quotidienne de fourrage grossier distribuée aux vaches laitières (VL). Le respect de ces conditions impose de maîtriser la production herbagère et la conduite au pâturage. Dans la zone AOP Comté, le nombre de grands troupeaux (GT), plus de 70 à 80 VL selon le seuil défini par Béguin et Roussel (2006), a été multiplié par 4 ces 5 dernières années ce qui représente actuellement 14 % des troupeaux contrôlés (Jura Conseil Elevage). Nous avons cherché à comprendre les modalités d'organisation des circuits de pâturage pour ces GT et leurs conséquences sur la part de l'herbe pâturée dans l'alimentation sachant que le parcellaire accessible par les vaches traitées est un facteur reconnu comme limitant par Brunschwig *et al.* (2006).

1. MATERIEL ET METHODES

Nous avons conduit des enquêtes semi-directives dans le Jura (39) chez 10 producteurs de lait à Comté ayant plus de 70 VL. Les exploitations ont été choisies en fonction de leur situation géographique variant de la plaine au 2^{ème} plateau. Pour chaque élevage, nous avons reconstitué le planning de pâturage et schématisé le parcellaire. Nous avons évalué les compléments distribués (affouragement en vert sous forme d'herbe ou de maïs, concentrés, foin) et calculé la surface maximale allouée au pâturage des VL sur l'ensemble de la saison (Tableau 1). Les données récoltées ont été complétées par le calcul de la part de lait autonome (produit à partir des fourrages de l'exploitation) par rapport au lait total produit, à partir des données mensuelles du Contrôle Laitier.

2. RESULTATS – DISCUSSION

Quelle que soit la configuration des parcelles, tous les éleveurs mettent en place un circuit de pâturage sur des parcelles situées à une distance inférieure à 1 km du lieu de traite afin, selon eux, de limiter la baisse de production laitière. Certains éleveurs ont recours à un affouragement en vert dès le mois de mai, d'autres à partir du mois de juillet ou en fin d'été. Trois circuits de pâturage ont pu être identifiés :

- **Circuit 1 : rotation constante** : le circuit de pâturage observé pour 2 élevages situés en plaine ou sur le 1^{er} plateau mobilise les mêmes parcelles (n = 7) dans le même ordre tout au long de la saison et chaque année. La surface pâturable par les VL est limitante et/ou le potentiel herbager est faible.

- **Circuit 2 : rotation initiale constante complétée par des parcelles fanées = le plus courant** : le circuit de pâturage pour ces 6 élevages localisés en plaine et sur le 1^{er} plateau commence par une rotation répétée sur 6 à 7 parcelles. A partir de début juillet, des repousses de parcelles fanées (n = 1 à 4) sont intégrées dans le circuit.

- **Circuit 3 : rotation variable avec alternance de fauche et de pâture** : ce circuit est observé pour 2 élevages localisés en montagne. Il fait apparaître, sur toute la période de pâturage, une seule rotation utilisant dans un ordre variable une dizaine de parcelles sur lesquelles une alternance de pâture et de fauche est généralement pratiquée.

Tableau 1 : Caractéristiques associées aux 3 types de circuits de pâturage des VL (n = nombre d'exploitations)

Type de circuit	1	2	3
Surface maximale allouée (ares/VL)	43	75	75
Affouragement en herbe d'avril à juin	oui	oui (n=2) non (n=4)	non
Lait total produit par jour d'avril à juin (kg)	26,5	23 à 26	25,5
Lait autonome produit par jour d'avril à juin (%)	51	52 à 65	77

La surface totale allouée au pâturage par VL, plus faible dans le circuit 1 par rapport aux circuits 2 et 3 est directement expliquée par les contraintes du parcellaire. Les éleveurs ont donc recours à un affouragement en vert précoce (1% de la surface en prairie) pour pallier le déficit fourrager dans la zone accessible. Dans le cas du circuit 2, la mobilisation du pâturage est plus importante mais reste variable comme le montrent la date de début d'affouragement et la part de lait autonome. L'alternance de la fauche et de la pâture dans le circuit 3 permet de réguler la pousse de l'herbe plus intense au printemps comparée à celle de la plaine et du 1^{er} plateau (Delaby *et al.*, 2010). Cette pratique très ajustée à la pousse de l'herbe, conduit à une part de lait autonome nettement supérieure (Tableau 1).

3. CONCLUSION

Conformément à des observations conduites dans d'autres régions (Dobremez *et al.*, 2008), l'organisation d'un circuit de pâturage est déterminée par la configuration du parcellaire, plus particulièrement la disponibilité des parcelles à proximité du bâtiment des VL et par le potentiel herbager des prairies. Les circuits 1, 2 et 3 induisent différents niveaux de mobilisation du pâturage, montrant que la conduite d'un GT en AOP Comté est possible mais nécessite toujours une complémentarité concentrée et parfois le recours à l'affouragement en vert. Dans ces conditions, le maintien d'une part importante de lait autonome suppose de disposer d'un parcellaire favorable.

Ainsi, certaines situations (circuit 1, 2 exploitations du circuit 2) peuvent entrer en tension avec le cahier des charges et justifient la recherche de compromis ou d'innovations pour concilier la spécificité de la production de lait en AOP Comté avec l'agrandissement des troupeaux laitiers. Un exemple de compromis pourrait concerner les modalités d'aménagement des parcelles comme l'échange de parcelles (notion de remembrement inter-communal) et/ou la reconversion de surfaces labourées.

Merci aux éleveurs du Jura qui nous ont reçus, aux 4 étudiants de l'option PA d'AgroSup Dijon qui ont participé aux enquêtes et à Rollande Dumont pour sa relecture attentive.

Béguin, E., Roussel, P. 2006. Renc. Rech. Rum., 13, 353-356

Brunschwig, G., Josien, E., Benhard, C. 2006. Fourrages, 185, 83-95

Delaby, L., Dubief, F., Cassez, M., Belot, P.E., Frerejean, L., Kerdoncuff, M. 2010. Renc. Rech. Rum., 17, 5

Dobremez, L., Josien, E., Camacho, O., Andrieu, N. 2008. L'élevage en mouvement, ed. Quae, 229 – 258